

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 68 (1973)
Heft: 4-fr

Vorwort: Saint-Prex, un exemple à imiter : préface
Autor: Rivier, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Saint-Prex, un exemple à imiter

Préface

La Ligue suisse du patrimoine national a décerné le Prix Wakker 1973 à la Commune de Saint-Prex. Cet honneur appelle de la reconnaissance, l'obligation de poursuivre les efforts qui ont été récompensés, ainsi que le devoir de fortifier la volonté de préserver le passé, d'améliorer le présent et d'assurer l'avenir. Il faut donc que la majorité des habitants désire que l'harmonie préside à l'élaboration d'un mode d'existence à la mesure de l'homme, dans une communauté où le contact humain joue son rôle irremplaçable.

Cette opinion s'est clairement manifestée dans les débats du Conseil communal, des commissions spéciales, ainsi que dans la liquidation des oppositions formulées lors de la mise à l'enquête publique du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, entré en vigueur en 1967 et abrogeant un premier règlement de 1958. Le règlement est un instrument de travail qui, selon les règles d'un urbanisme bien compris, permet de contenir dans des limites commodes, économiques et harmonieuses tout risque de débordement intempestif qui menacerait de l'extérieur. Commodes, parce qu'il suffit de veiller à la stricte application de dispositions légales sérieuses; économiques, parce qu'elles permettent de doser les frais d'équipement selon les vrais besoins; harmonieuses, parce qu'elles empêchent le gigantisme que la population refuse d'admettre sur son territoire.

Depuis les blocs erratiques, les outils de l'âge de la pierre, les armes de l'âge du bronze, les stations lacustres, les bains romains, les tombes burgondes, l'église née au IXe siècle, le bourg, en 1234, jusqu'à l'industrie d'aujourd'hui, des siècles d'histoire ont défilé. 800 habitants en 1385, 162 en 1802, 360 en 1824. Petite ville, puis village, par la création de la verrerie en 1910, Saint-Prex redevient petite ville. Le nombre des paysans et des vigneronns diminue régulièrement tandis que les habitants sont 1500 en 1920, 2000 en 1960 et 3000 à fin 1973.

Si le bourg, l'église et les rives du lac sont des trésors à sauvegarder, les zones d'habitations collectives, de vignoble et d'agriculture sont dignes d'attention. En effet, l'harmonie ne craint pas la diversité et les habitants de Saint-Prex, s'ils sentent que le bourg, cœur et âme de la cité, doit être sauvé à tout prix, veulent aussi que vive une terre bien travaillée et sans cesse embellie. Imprégnés de l'esprit des anciens, ils aspirent à donner à leurs descendants la preuve que, de notre temps, on peut encore continuer à penser, construire et développer une commune qui réponde aux vœux des gens de chez nous et de l'homme en général.

Merci à la Ligue suisse du patrimoine national de contribuer à faire mieux comprendre la nécessité absolue de lutter énergiquement, jour après jour, pour la sauvegarde de valeurs sans lesquelles nous ne serions plus rien.

Marc Rivier
syndic de Saint-Prex